

## **Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2020**

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget de la collectivité. Il est présenté lors du débat d'orientation budgétaire et permet de dresser un bilan de la situation financière de la Commune sur l'exercice passé, tout en présentant les projets de la Collectivité pour l'exercice en cours, en matière de fonctionnement et d'investissement.

### **1 - Perspectives économiques pour 2020**

#### **A - Contexte mondial :**

La construction du budget se fera, cette année encore, dans un contexte économique incertain. Le FMI fait état d'un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale, il annonce un taux de croissance mondial révisé à la baisse de 3,4% pour 2020 et une croissance européenne de 1,8%.

Parallèlement la commission européenne a revu à la baisse ses prévisions économiques de l'été, et annonce une période prolongée de moindre croissance dans toute l'Union Européenne du fait d'un environnement extérieur devenu beaucoup moins favorable.

La progression du PIB de la zone euro pourrait n'être que de 1,2% en 2020 et 2021 sous l'effet de la persistance de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, des difficultés de grands pays émergents comme l'Argentine et la Turquie, du ralentissement chinois et de l'incertitude liée au Brexit.

En dépit des mesures prises dès septembre par la banque centrale européenne pour stimuler l'activité, l'Europe ne peut compter que sur son marché intérieur pour se développer, car le moteur international est grippé. La règle budgétaire selon laquelle un Etat ne peut construire son budget avec un déficit de plus de 3% du PIB n'est pas encore remise en cause mais la commission européenne appelle les états disposant de marges de manœuvre à en faire usage, et les économistes allemands eux même contestent de plus en plus ce dogme.

#### **B - Un Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 sans surprise**

L'enveloppe de la DGF sera stable pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive 26,95Mds€ au total :

- Le mode de calcul de la dotation forfaitaire des communes est inchangé : il prend en compte la variation de la population DGF N/N-1, écrêté si le potentiel fiscal/hab de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen/hab.
- Les abondements de la péréquation verticale sont reconduits, soit pour Juvisy une stabilité de la DSU et de la DNP.

Le FPIC est maintenu à son niveau de 2018 à 1Mds € mais la répartition en interne est toujours susceptible de variations.

Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) est reconduit également, à hauteur de 330M€, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est exclu des variables d'ajustement au PLF 2020, il restera donc stable alors qu'il avait baissé de 14,7% en 2019.

En revanche la compensation du versement transport financera l'enveloppe normée à hauteur de 45M€ cette année, alors qu'elle n'avait pas été impactée en 2019.

L'automatisation du FCTVA initialement prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est une nouvelle fois reportée.

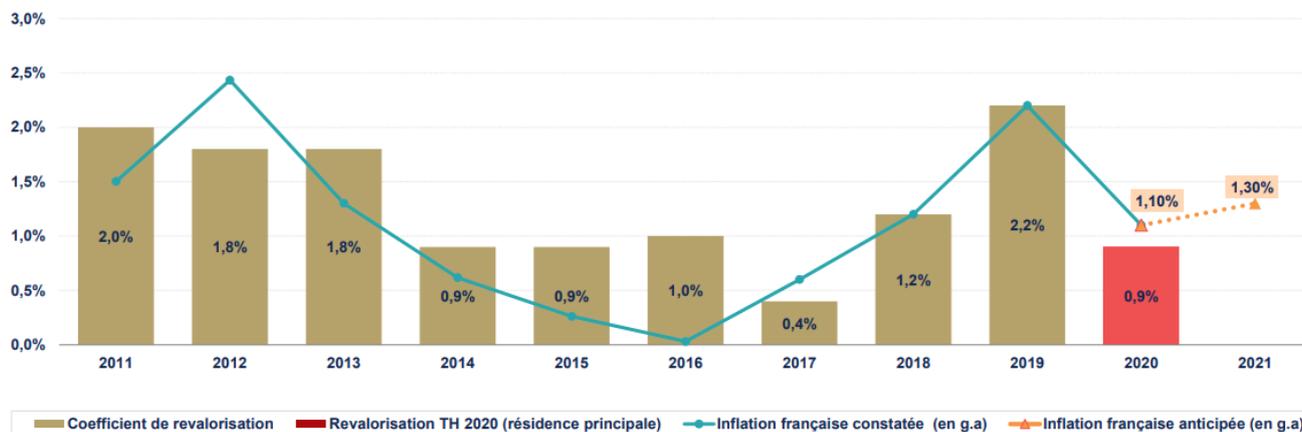
Les mesures de soutien à l'investissement local sont maintenues, notamment :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 570M€
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 1Md€

Dans le cadre de la réforme fiscale en cours, la revalorisation des bases fiscales nécessitera en 2020 la cohabitation de 2 coefficients :

- Pour les bases de taxe d'habitation : coefficient fixé à 0,9%
- Pour les bases de taxes foncières : coefficient égal à l'inflation constatée

**Coefficient de revalorisation des bases et inflation française (% , en g.a.)**



Sources : PLF 2020

La réforme de la fiscalité se poursuit selon un calendrier modifié :



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

Pour les communes, 2020 sera une année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH.

A partir de 2021, les communes n'auront plus de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales et percevront en lieu et place de celles-ci la part départementale de la TFB du département.

La neutralité de la réforme nécessitera l'application d'un coefficient correcteur selon le principe suivant :

<b>A</b> Produits TH (taux 2017xbases 2020)  +  compensations TH 2020 +  moyenne rôles supplémentaires TH 2018,2019 et 2020	<b>B</b> Produits TFPB départementale (taux 2019xbases 2020)  +  compensation TFPB 2020 +  moyenne rôles supplémentaires TFPB 2018,2019 et 2020	hyp 1 $0 < B-A < 10\,000\text{€}$ aucun coefficient correcteur
		hyp 2 $B-A > 10\,000\text{€}$ commune gagnante : application d'un coefficient correcteur $< 1$
		hyp 3 $B-A < 10\,000\text{€}$ commune perdante : application d'un coefficient correcteur $> 1$

Par ailleurs, en 2020 les niveaux d'abattements 2019 sont maintenus et les taux de TH, TSE et GEMAPI sont gelés, ils seront votés au niveau de ceux de 2019. Les communes et EPCI ayant voté une hausse de taux en 2018 et/ou 2019 seront prélevées sur leur fiscalité afin d'annuler la hausse de taux pour les contribuables dégrévés.

Les incertitudes sont grandes quant aux impacts de la réforme fiscale : un rapport du gouvernement est attendu qui chiffrera les variations attendues sur les potentiels fiscaux et financiers, ainsi que leurs conséquences sur le calcul de la DGF et de la péréquation (FSRIF, FPIC).

On peut aussi légitimement s'inquiéter de la pérennité du système de compensation si la dynamique des communes perdantes (8 600 communes dont 2/3 des villes de plus de 50 000 habitants) est plus importante que celles des communes gagnantes (19 500 communes dont 17 500 ont moins de 3000 habitants).

Enfin, la réforme des valeurs locatives évoquée dans la Loi de Finances pour 2020 se mettrait en place selon un calendrier progressif, et n'aurait pas d'effet réel avant 2027.

### **C - Territoires : un avenir toujours incertain.**

Les notes financières émanant de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre mettent en avant la difficile situation financière du territoire : les transferts concomitants de ressources et compétences prévues par la Loi NOTRe n'ont pas eu lieu. Les comptes de la MGP affichent des recettes inemployées, épargne et fonds de roulement, les redistributions aux territoires sont insuffisantes.

Les élus avaient obtenus in extremis de conserver à titre exceptionnel, les 55 millions d'euros de dotation d'intercommunalité que la loi NOTRe transférait à la MGP à compter de 2019. La question se pose à nouveau et n'est à ce jour pas résolue par le projet de Loi de Finances 2020.

L'absence de réponse gouvernementale quant à la réforme institutionnelle de la métropole du Grand Paris crée une forte incertitude sur les modalités de financement des établissements publics territoriaux (EPT).

Les communes dénoncent une véritable urgence à réformer le cadre institutionnel du Grand Paris afin de donner de véritables marges de manœuvre financière aux EPT et assurer ainsi le développement des territoires franciliens.

## **2- Résultats financiers 2019 et premier bilan sur l'exercice passé**

Le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé, après financement du déficit d'investissement et reprise des restes à réaliser, à 5,3M€. Hors cessions d'actifs (2M€), le résultat s'élèverait à 3,3M€ contre 3,8M€ en 2018 (année pendant laquelle aucune cession n'avait été réalisée).

Les cessions d'actifs réalisées en 2019 compensent l'emprunt souscrit en 2018 : le résultat net est stable. Pour autant la CAF brute diminue : 2,7M€ en 2018 et 1,5M€ en 2019, principalement du fait d'une augmentation des charges de personnel (+0,6M€) et d'une diminution des dotations (-0,4M€).

## **A - En investissement**

Les dépenses d'équipement conservent leur rythme soutenu de 2018, les engagements atteignent 5,6M€.

Les principaux travaux sont les suivants :

- Maison de quartier Sarraut
- Réhabilitation de la maison Argeliès
- Périscolaire : livraison de 3 nouveaux équipements à Jaurès, saint Exupéry et Michelet
- MSP : Mise en service de l'antenne Sarraut et acquisition des locaux de l'antenne Seine
- Halle du marché : réfection des allées, travaux d'assainissement, nouveaux stores bannes, éclairage dynamique extérieur
- Création d'espaces verts (parc Argeliès et square Mendès France)
- Dernière portion d'aménagement des quais de Seine
- Groupe scolaire : lancement du concours d'architecte
- Observatoire : dernières validations des experts avant travaux conservatoires

La signature de l'acte 2 de la ZAC bord de Seine est une nouvelle fois reportée (discussions entre constructeur et mairie d'Athis Mons) et la charge nette (0,5M€) devra être réinscrite sur l'exercice 2020.

Taxe d'aménagement : la commune perçoit 0,8M€ et rembourse 0,2M€ en 2019, soit une recette nette de 0,6M€.

La cession de la pointe Wurtz et la cession au Département de 76 actions SEMARDEL génèrent une recette exceptionnelle de 2M€.

Des subventions ont été demandées au Département dans le cadre du contrat de territoire, à hauteur de 1,4M€ et engagées en restes à réaliser. La Métropole finance 50% des travaux de l'opération centre-ville vivant, comprenant notamment la rénovation et l'embellissement de la halle du marché forain.

### **Evolution du besoin de financement 2019 en M€**

emprunts nouveaux	0
remboursement de dette	1,4
	-1,4

## **B - En fonctionnement :**

Le budget 2019 de la Direction des Ressources Humaines sera consommé en quasi-totalité en 2019. Il est caractérisé non seulement par la réactivation du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des agents mais également le passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. Il s'explique également par le recrutement d'un certain nombre d'emplois vacants durant 2018.

La structure des effectifs de notre Commune :

Au 31 décembre 2019, 292 postes sont pourvus.

- les agents stagiaires et titulaires représentent environ 70.91 % des effectifs contre 29.09 % d'agents contractuels.

- les agents de catégorie C représentent 82.09% des effectifs, ceux de catégorie B 8.66 % et ceux de catégorie A 9.25 % (+1.71 % de catégorie C, baisse des catégories B au profit des catégories A avec la réforme transformant les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants en catégorie A).

La composition des rémunérations du personnel (hors charges) en 2019 :

Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important des rémunérations des agents (75.06 %).

Les primes et indemnités représentent 21.43 % des rémunérations et les autres éléments 3.51 % (NBI, SFT, Indemnité de résidence).

L'aménagement du temps de travail :

La durée du temps de travail est fixée à 1535 heures, conformément au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail de décembre 2005.

Les avantages en nature :

La réglementation en matière de rapport d'orientations budgétaires prévoit le détail des avantages en nature. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019,

- 7 agents ont bénéficié d'un logement de fonction,
- 42 agents ont bénéficié d'avantages en nourriture (4 387 repas),
- aucun agent ne bénéficie de véhicule de fonction.

**Les charges à caractères générales** augmenteraient selon nos projections de 0,3M€, en hausse de 3,85% par rapport au compte administratif 2018.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- +74K€ sur la DSP enfance avec l'ouverture des accueils périscolaires
- +20K€ contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la dite DSP
- +50K€ d'augmentation au titre du transport scolaire transféré par Ile de France Mobilités (charge en année pleine pour la 1<sup>ere</sup> fois) avec recettes équivalentes
- +66K€ du fait de la montée en charge de la réforme du stationnement (convention ANTAI, maintenance logiciels FPS et gestion du stationnement) avec génération de nouvelles recettes
- -15K€ sur les dépenses de téléphonie (nouveau marché SIPERREC pour téléphones mobiles)
- -10K€ sur les consommations de copieurs (les dernières factures SHARP réglées en 2018 régularisant le marché avaient gonflés la dépense l'année passée)
- +75K€ au titre des frais de personnel mutualisé avec l'EPT : services informatique, marchés publics, coursiers, archives.
- +16K€ d'augmentation pour les fournitures des espaces verts
- +7K€ sur les transports (sorties scolaires et centre de loisirs)

Les **subventions de fonctionnement** ont été versées aux associations à hauteur de 429K€ (360K€ en 2018).

- 14 associations nouvelles ont été subventionnées.
- Coopératives scolaires : 35K€ contre 27K€ en 2018. Le budget complémentaire, de 50K€ alloué en 2019 et resté inutilisé, est réinscrit sur 2020.
- Associations sportives : 175K€ versés en 2019 contre 154K€ en 2018, avec notamment une dotation exceptionnelle pour la création d'une section féminine de football au sein de la JAFE.

**Les frais financiers** s'élèvent à 0,4M€ en diminution de 29K€.

**Flux financiers Ville/EPT/MGP :** le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et Attribution de compensation (AC)

- **FCCT :** le principal transfert acté en 2018 (GEMAPI) neutralise l'augmentation de la part fiscalité du FCCT (revalorisation Loi de finances 2019 +2.2%), l'enveloppe se maintient à 3,7M€.
- **AC :** Concernant l'attribution de compensation, la recette est diminuée du montant transféré au titre de la GEMAPI

AC	2018	2019
AC initiale	3 680 445,00	3 680 445,00
transferts EPT/MGP		- 125 413,00
	<b>3 680 445,00</b>	<b>3 555 032,00</b>

Les régularisations des transferts 2018 se compensent en dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur de 125K€.

Les principales variations sur les **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

- **Au chapitre 70 - produits de service**, les forfaits post stationnement encaissés suite à la mise en place de la réforme du stationnement +250K€.
- **Au chapitre 73 - impôts et taxes**, les contributions directes augmentent de 366K€ (revalorisation des bases +284K€, variation physique +82K€), les droits de mutations sont en augmentation de 80K€, de même que les taxations pour occupation du domaine public qui augmentent de 65K€, le fonds départemental de péréquation perd quant à lui 86K€.
- **Au chapitre 77- recettes exceptionnelles**, l'augmentation de 2,2M€ est due à la réalisation de cession d'actifs en 2019, pointe Wurtz et 76 actions Semardel, ainsi qu'à la régularisation du FCCT 2018 pour 125K€.

A noter enfin que 2 recettes importantes réalisées en 2018 ne sont pas reconduites

- Remboursement par l'Etat des contrats d'avenir (-200K€ au chapitre 73)
- Régularisations de facturation DALKIA pour la période 2014-2018 (-122K€ au chapitre 75)

### 3 - Orientations 2020 :

Le budget 2020 est un budget de transition entre deux mandatures, il se construit dans le respect des engagements pris par l'équipe municipale en 2014 et achève le programme d'investissements lancé.

#### A - Equilibre financier 2020

Le solde de l'exercice 2019 est réinjecté dans le budget 2020 à hauteur de 5,3€ :

- Excédent de fonctionnement 4,7M€
- Déficit d'investissement - 0,4M€
- Solde RAR 2019 1,0M€

Selon l'importance des restes à réaliser (RAR) qui seront effectivement constatés, le solde de 2019 variera aussi bien pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement que le déficit d'investissement, mais l'équilibre global du budget 2020 sera conservé, puisque le résultat net 2019 découle du montant des RAR reportés.

En 2020, la Municipalité poursuit son rythme de dépenses d'équipement tout en maintenant inchangés les taux de fiscalité et en inscrivant un emprunt d'équilibre (1,3 M€).

<b>BUDGET 2020 ( K€)</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
dépenses réelles	26 633	recettes réelles	26 507
autofinancement	4 572	opérations d'ordre	4
		excédent 2019	4 694
	<b>31 205</b>		<b>31 205</b>
dépenses réelles	9 816	recettes réelles	4 595
RAR 2019	534	RAR 2019	1 573
déficit 2019	387	excédent capitalisé 2019	-
opérations d'ordre	4	autofinancement	4 572
	<b>10 740</b>		<b>10 740</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>41 946</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>41 946</b>

Autofinancement : la section de fonctionnement participe au financement de la section d'investissement à hauteur de 4,6M€.

<b>Evolution du besoin de financement 2020 en M€</b>	
emprunts nouveaux	1,3
remboursement de dette	1,8
	- <b>0,5</b>

Le besoin de financement de la commune diminue à hauteur du désendettement de la commune, soit 0,5M€ en 2020.

## **B - Fonctionnement : points remarquables (comparaison BP2020/cumul crédits votés 2019)**

### **1>Dépenses**

**Charges de personnel en 2020** : 12 468 900 € soit + 176 147 € par rapport à 2019 (crédits BP+DM)

La Ville poursuit sa maîtrise de la masse salariale. 2020 sera marquée par :

- La poursuite de la réforme du protocole des parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) pour les agents,
- L'organisation des élections municipales en mars 2020,
- Les avancements d'échelon, de grade et promotions internes (GVT),
- Les écarts d'effectif avec des recrutements en cours d'année 2019 qui impacteront la masse salariale en année pleine en 2020.

L'évolution des postes : 291 postes devraient être pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (241 titulaires et 50 contractuels).

**Charges à caractère général** 8,3M€ soit +0,3M€ par rapport au budget 2019, dont 2% au titre de l'évolution prudente des prix (ajustement prix sur contrats et marchés) mais également :

+3,2K€ pour les fournitures élections

+51K€ pour la réservation en année pleine d'une dizaine de berceaux supplémentaires

+25K€ pour le nettoyage des locaux et les fluides (Maison de quartier Sarraut en année pleine et réouverture Argeliès)

+31K€ pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché de la restauration scolaire et du marché des assurances

+27K€ pour l'alimentation (repas végétarien et bio, effectifs en augmentation)

+13K€ sur la DSP (augmentation des effectifs)

+20K€ pour le report de projets pédagogiques votés en 2019

+25K€ pour le budget formation

+9K€ pour les matériels et fournitures des équipements sportifs

### **Subventions:**

La Commune reconduit le budget de 487K€ pour le soutien aux associations, le budget alloué en 2019 aux écoles pour la réalisation de séjours est reporté car non utilisé, ce qui explique l'augmentation.

La subvention du CCAS est ajustée parallèlement au transfert de charges de personnel sur ce budget, amorcé en 2019.

K€	2017	2018	2019	2020
<b>subvention CCAS</b>	104	104	179	256

### **2>Recettes**

**Dotations : -- 59K€ par rapport au BP2019**

La DGF est estimée à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019, à 3,2M€.

	<b>Budget total 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>evol</b>
7411 Dotation forfaitaire	2 873 016,00	2 847 055,00	-25 961,00
74123 Dotat. de solidarité urbaine	203 537,00	215 304,00	11 767,00
74127 Dotation nationale de péréquation	138 409,00	132 797,00	-5 612,00
<b>total DGF</b>	<b>3 214 962,00</b>	<b>3 195 156,00</b>	<b>-19 806,00</b>
744 FCTVA fonctionnement	30 000,00	30 000,00	0,00
74712 Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00
74718 Autres	5 533,00	22 000,00	16 467,00
7472 Régions	19 826,00	0,00	-19 826,00
7473 Départements	56 903,33	51 969,97	-4 933,36
7478 Autres organismes	1 211 971,00	1 190 252,11	-21 718,89
7482 Compens. perte de taxe addit. droits mut	0,00	0,00	0,00
74832 Attributions Fonds départ. taxe profess.	499 989,00	499 989,00	0,00
74834 Etat - Compens.exon. des taxes foncières	38 342,00	38 000,00	-342,00
74835 Etat - Compens.exon. des taxes d'habita.	228 752,00	220 000,00	-8 752,00
7484 Dotation de recensement	3 155,00	3 129,00	-26,00
<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>5 309 433,33</b>	<b>5 250 496,08</b>	<b>-58 937,25</b>

#### **Impôts et taxes 18,9M€ soit +0,3M€ par rapport au BP 2019**

La réforme de la taxe d'habitation entre dans sa troisième année, les abattements passent de 65 à 100% pour 80% des contribuables, et l'Etat compensera cette année encore, sur la base des taux et abattements votés par la commune en 2017.

Ce n'est qu'en 2021 que la recette de taxe d'habitation disparaîtra des recettes de la ville et sera remplacée par la taxe foncière du département.

Les recettes de fiscalité augmentent de 0,3M€, elles sont évaluées en tenant compte d'une revalorisation des bases de 0,9% pour la TH, 1,1% pour la TFB ainsi que d'une augmentation de recettes 0,2M€ au titre de l'intégration des nouveaux programmes immobiliers.

#### **Produits des services 1,8M€ soit + 0,2M€ par rapport au BP 2019.**

### **C - Investissement**

#### **Financement des investissements**

Une nouvelle cession d'actions SEMARDEL au Département est budgétée, à hauteur de 1,6M€.

L'autofinancement reste conséquent puisqu'il représente 55% des dépenses d'équipement.

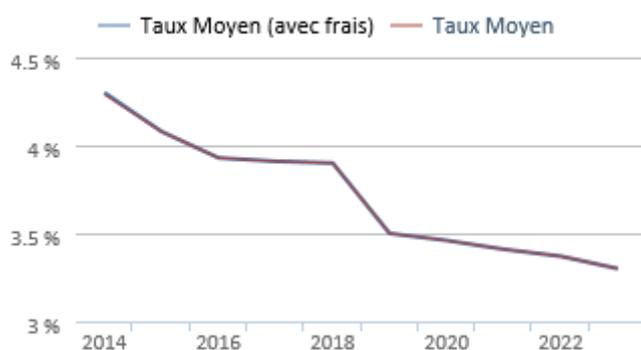
La Loi de Finances 2020 diffère une fois encore l'automatisation du FCTVA : l'enveloppe est évaluée à 0,3M€.

La taxe d'aménagement est budgétée à hauteur de 0,8M€.

L'encours de la dette s'élève à 11M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le remboursement de capital sera de 1,8M€. L'encours se compose de 90,3% d'emprunts à taux fixe (A1 dans la classification Gissler) et d'un prêt sur euribor 12 mois (barrière simple sur euribor- A2 dans la classification Gissler).

Dans l'attente de la notification de subventions participant au financement du Groupe Scolaire, la ville inscrit un emprunt d'équilibre de 1,3M€.

Le taux moyen de la dette continue de décroître : 3,91% en 2017 3,89% en 2018 3,50% en 2019 et 3,46% en 2020.



### Principaux projets d'investissement

Enfance – jeunesse – éducation : 2 905K€ (hors ZAC)

- Travaux bâtiments scolaires et crèches: 695K€
- Nouveau groupe scolaire : 2014K€ (report des crédits de paiement de l'autorisation de programme de 2019 et crédits 2020)
- Etudes pour le remplacement du bâtiment modulaire Michelet : 30K€
- Mobilier et matériels jeunesse, scolaire, périscolaire et petite enfance : 166K€

Equipements publics (hors scolaire et périscolaire) : 1012K€

- Maîtrise d'œuvre et travaux de l'Observatoire : 270K€
- Aménagement accueil Marianne : 55K€
- Travaux divers bâtiments : 274K€
- Travaux MSP Seine : 265K€
- Mobiliers et matériels salles associations : 33K€
- Réfection de la cour du CTM et caméras : 115K€

Sports : 220K€

- Travaux Ladoumègue : 100 K€
- City stade : 120K€

Environnement – Espaces publics : 1271K€

- Embellissement de la ville, mobiliers urbains : 95K€
- Enveloppe démocratie quartier : 100K€
- Etudes d'urbanisme : 25K€
- Travaux rue de Draveil : 360K€
- Signalétique centre-ville vivant : 60K€
- Travaux embellissement de la ville en lien avec livraison GPI : 400K€
- Travaux parking Rousseau : 160K€
- Renouvellement matériels et outillage techniques : 71K€

Développement durable, espaces verts 1285K€

- Plantations arbres, systèmes arrosages, jardinières : 95K€
- Jeux d'eau, bassins : 15K€
- Acquisition parcelle Montenard/Vercingétorix : 460K€
- Récupérateurs des eaux de pluie écoles : 20K€
- Végétalisation halle marché forain : 210K€
- Aménagement square de l'église : 150K€
- Rénovation éclairage écoles : 20K€
- Borne recharge électrique : 15K€
- Bus et minibus propres : 300K€

**La livraison de la ZAC Aval** est à nouveau différée. La commune a inscrit les crédits (505K€ pour le solde de la TVA de l'opération) par mesure de prudence mais il est vraisemblable que le dossier ne se dénoue qu'en 2021.